

N/REF : 27/01/2025 8H00 C:001038 I:00728
V/REF : CAC-T102500111
V/Appel du Lundi 27/01/2025 a 8H00

CLINIQUE MUTUALISTE La Sagesse
Comptabilité : Mr Le Mentec
4, PLACE ST GUENOLE
CS 44345
35043 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : CLINIQUE LA SAGESSE
4, PLACE ST GUENOLE
.
35000 RENNES

Rennes, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LA SAGESSE - MR VOSSIER 06 85 89 33 85
MOTIF : PROBLEME SUR POMPE DE RELEVAGE
Donneur d'ordre : M. C. VOSSIER (COPIE BDC)

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de fosse de relevage

INTERVENTION DU 28/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES POMPES
CONSTAT : DÉFAUT PERSISTANT AU NIVEAU DES FLOTTEURS
REMARQUE : COUPS DE BELIER CONSTATÉ LORS DE LA MISE EN ROUTE DES POMPES
CONSTAT : POMPE DE DROITE DE NOUVEAU DÉSOLIDARISER DE SON LOGEMENT
PRÉCONISATION : CHANGEMENT DES FLOTTEURS X4
DÉPOSE ET REPOSE DE LA POMPE DE DROITE POUR REMISE EN PLACE DE
L'ÉVACUATION
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 24/02/25 a 09H41 M. C. VOSSIER (COPIE BDC)
MB AB EMAIL en CC le 22/02/25 a 09H18 VALENTIN.LEROY@OUESTF.COM
MB AB EMAIL en CC le 22/02/25 a 09H18 melanie.joly@ouestf.com
MB AB Email envoyé le 22/02/25 a 09H18 M. C. VOSSIER (COPIE BDC)
AT LGESTION Email envoyé le 28/01/25 a 10H14 M. C. VOSSIER (COPIE BDC)
AT LCOMPTER Email envoyé le 28/01/25 a 10H14 M. C. VOSSIER (COPIE BDC)

2801 : BONJOUR, PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES 4 FLOTTEURS.
DANS L'ATTENTE. CORDIALEMENT,

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,50		29,50
1,50	H.Ouvrier Electromécanicien le 28/01	1	69,24		103,86
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	40,66		40,66
TOTAL H.T.					174,02
T.V.A. a 20,00%					34,80
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>208,82</u>

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.